

27 MAI 2019

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 16 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 10

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, NORMAND Patrick, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, CARRION Adèle, (pouvoir à APPRIEUX Angéline).

Retard excusé : MERCIER Serge,

Date de la convocation : 10 mai 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Décision modificative n°1 – Mise en conformité comptable du budget

Par délibération 2019-011, en date du 21 mars 2019, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2019.

Celui-ci s'équilibrait, en recettes et en dépenses, à :

- 696 718,68 € pour la section de fonctionnement
- 839 409,80 € pour la section d'investissement

En date du 9 Mai 2015, la trésorerie nous informait du rejet de ce budget au motif que figuraient toutes les écritures de cession d'un élément d'actif.

En conséquence, nous avons dû annuler les prévisions budgétaires aux comptes :

- **192** (6512.60 €)
- **675** (7082.60 €)
- **7761** (6512.60 €)
- **775** (570 €)
- **2184** (1655.15 €)
- **2188** (5427.45 €) soit un total de 7082.60 € pour le chapitre 21.

Ces corrections ont pour conséquence de déséquilibrer le budget de la section d'investissement de 570 €, en ramenant les recettes à 832 327.20 € pour 832 897,20 € en dépenses.

La section de fonctionnement reste équilibrée à 689 636,08 €.

Vu la nécessité de rééquilibrer le budget, il convient donc de modifier les prévisions budgétaires en dépenses d'investissement en réduisant de 570€ le compte 204181.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette modification.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 16 mai 2019

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

